

# CHAMPIONNAT REGIONAL 2012

## CRK Provence Alpes Côte d'Azur Corse

### ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** La Commissions Régionale de Karting (CRK PACAC) organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat Régional de Karting. La CRK est responsable de l'organisation de ce Championnat. Ce Championnat se déroule en une série d'épreuves dont le nombre est déterminé par la CRK sur une période allant de février à fin octobre .

**3 Épreuves : BRIGNOLES 17/18 mars SALON 28/29 avril CARPENTRAS 26/27 mai 2012**

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

- 1.2.** Les CRK PACAC établit le règlement du Championnat Régional, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Coupes et Championnats de France devront être terminées pour le 27 mai 2012.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat Régional.  
La CRK PACAC, peut s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la CRK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

### ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

#### **3.1. LICENCES**

- 3.1.1.** Le Championnat Régional sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.

- 3.1.3.** Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C » peuvent s'engager au Championnat Régional, uniquement en Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman, Nationale et KZ125, dès lors qu'ils ne sont pas inscrits et n'auront pas participé :

- à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting,
- à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK (hors Championnat du Monde M18),
- et/ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation.

#### **3.2. PILOTES ADMIS**

- 3.2.1.** Seuls seront classés dans le Championnat Régional, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK ou du Comité Régional de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

- 3.2.2.** Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

- 3.2.3.** Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional d'une autre CRK.

- 3.2.4.** Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et aux Coupes de France Rotax, Rotax Master et X30, X30 Gentleman.

- 3.2.4.1.** Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et pour les Coupes de France Rotax, Rotax Master, X30 et X30 Gentleman.

- 3.2.4.2. La qualification pour le Championnats de France Minime/Cadet, se fera sur la base d'une participation aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat Régional, expressément désignées par la CRK PACAC dans le règlement du Championnat Régional.  
**BRIGNOLES 17/18 mars SALON 28/29 avril 2012\***  
**\* journée ouverte aux pilotes extérieurs en préparation du Championnat de France**

La qualification pour le Championnat de France Nationale et le Championnat de France KZ125 & KZ125 Gentleman se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat régional.

La qualification pour les Coupes de France X30, X30 Gentleman, Rotax, Rotax Master se fera sur la base d'une inscription obligatoire aux 3 journées qualificatives du Championnat régional.  
**Les Pilotes auront également l'obligation de participer aux épreuves qualificatives, dans la mesure où le calendrier des dites épreuves le permet (épreuves se déroulant en amont de la coupe de France)**

- 3.2.4.3. Dans le cadre du Championnats de France, la liste des pilotes de la catégories Minime/Cadet ayant participé aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat régional devra être adressée à la FFSA **avant une date fixée au lundi 23 avril 2012.**
- 3.2.4.4. Dans le cadre des Coupes de France Rotax, Rotax Master X30 et X30 Gentleman, la liste des pilotes inscrits au Championnat régional, devra être adressée à la FFSA au moyen de l'imprimé FFSA, **avant une date fixée au vendredi 16 mars 2012.**
- 3.2.4.5. Dans le cadre du Championnat de France Nationale et du Championnat de France KZ125 et KZ125 Gentleman, La liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats régionaux devront être adressés à la FFSA, **avant une date fixée au vendredi 15 juin 2012.**
- 3.2.4.10. Un pilote participant à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting et/ou participant à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK (hors Championnat du Monde M18) ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation ne pourra aucunement prétendre à une qualification pour participer à un Championnat de France ou à une Coupe de France.
- 3.2.5. Autres catégories  
 L'organisation d'un Championnat Régional est facultative dans les catégories non qualificatives aux différentes Coupes et Championnats de France.

### 3.3. ENGAGEMENTS

- 3.3.1. Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat Régional devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional.

**Droit d'engagement : 3 journées 300 € 1 journée 150 € Mini-Kart 50 € par journée**  
**Un supplément de 30€ de cotisation CRK PACAC sera perçu sur les licences ASA lors de l'engagement**

Toutes catégories

**Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale et KZ125 / KZ125 Gentleman, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat régional.**

**Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Minime / Cadet devront s'engager et participer obligatoirement aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat régional.**

## ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1. MATÉRIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.3. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale.  
 Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs

plombés en catégorie KZ125.

Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman, le règlement 2012 de la Coupe de marque sera appliqué.

- 4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

#### **4.2. PNEUMATIQUES**

- 4.2.1 Pour les 2 épreuves qualificatives en catégories Minime, Cadet, **2 AVT 2 AR**  
En Nationale un pilote ne pourra disposer que de **2 AVT et 2 AR pour la 1ère journée.**

2 AVT et 2 AR pour les deux dernière journée

KZ 125 1 train par jour ( les pneus pluie seront limité à un train par journée.)

En cas de crevaison la décision sera prise par le délégué Technique.

Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman

Rotax, Rotax master 1 train par journée X30 X30G 1 train la 1ère journée + 1 train pour les deux dernières journées

La catégorie Mini-kart 2 AVT et 2 AR pour les trois journées.

- 4.2.2. Pour les autres catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 3 pneus avant et 3 pneus arrière, en gestion libre. Il en sera de même pour les pneus pluie.

## **ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

### **7.1. GÉNÉRALITÉS**



Les épreuves du Championnat Régional devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

### **7.2. ÉPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE ET KZ125 ET LES COUPES DE FRANCE ROTAX, ROTAX MASTER ET X30/X30 GENTLEMAN..**

Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125, ROTAX, ROTAX MASTER, X30 ET X30 GENTLEMAN, les épreuves qualificatives pour le Championnat de France ou la Coupe de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

#### **7.2.1. Principe de déroulement**

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

#### **7.2.2. Longueur des courses**

Manches qualificatives : 10 km par temps sec

8 km par temps de pluie

Pré Finale : 17 km par temps sec

14 km par temps de pluie

Finale : 17 km par temps sec

14 km par temps de pluie

#### **7.2.3. Essais chronométrés**

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

## 7.2.4. Manches qualificatives

### 7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

<b>SERIE A</b>	<b>SERIE B</b>	<b>SERIE C</b>	
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono	
4 <sup>ème</sup> chrono	5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono	etc...

### 7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

### 7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
		B contre D	C contre E	

## 7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

- 0 point au 1<sup>er</sup>,
- 2 points au 2<sup>ème</sup>,
- 3 points au 3<sup>ème</sup>,
- 4 points au 4<sup>ème</sup>,
- 5 points au 5<sup>ème</sup> et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

## 7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

### 9.1. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ125 ET KZ125 GENTLEMAN ET AUX COUPES DE FRANCE ROTAX, ROTAX MASTER, X30 ET X30 GENTLEMAN.

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et, pour les Coupes de France Rotax, Rotax Master et X30/X30 GENTLEMAN, chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

25 points au 1 <sup>er</sup>	9 points au 7 <sup>ème</sup>	3 points au 13 <sup>ème</sup>
20 points au 2 <sup>ème</sup>	8 points au 8 <sup>ème</sup>	2 points au 14 <sup>ème</sup>
16 points au 3 <sup>ème</sup>	7 points au 9 <sup>ème</sup>	1 point au 15 <sup>ème</sup>
13 points au 4 <sup>ème</sup>	6 points au 10 <sup>ème</sup>	
11 points au 5 <sup>ème</sup>	5 points au 11 <sup>ème</sup>	
10 points au 6 <sup>ème</sup>	4 points au 12 <sup>ème</sup>	

Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats .

**Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.**

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

- ◆ Pour la catégorie **KZ125**, **143 pilotes seront admis à participer au Championnat de France**. Le vainqueur du Championnat de France KZ125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ125.
- ◆ Pour la catégorie **KZ125 Gentleman**, **143 pilotes seront admis à participer au Championnat de France**. Le vainqueur du Championnat de France KZ125 Gentleman de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ125 Gentleman
- ◆ Pour le **Championnat de France Minime et Cadet**, **75 pilotes dans chaque catégorie seront admis au Championnat de France**. Le vainqueur du Championnat de France Minime / Cadet de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ Pour la catégorie **Nationale**, **90 pilotes seront admis à participer au Championnat de France Nationale**. Le vainqueur du Championnat de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ Dans les catégories **Rotax et Rotax Master**, **72 pilotes seront admis à participer aux coupes de France pour chaque catégorie**.
- ◆ Pour la **Coupe de France X30 et X30 Gentleman**, **72 pilotes seront admis à participer aux coupes de France pour chaque catégorie**.

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

## 9.2. CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Régional peut marquer des points.

Le nombre d'épreuves retenues est de **3 ( BRIGNOLES, SALON, CARPENTRAS )**

Tout pilote prenant part aux essais chronos sans aller en finale marque 1 point

Le classement final de la CRK PACAC sera établi en additionnant la totalité des résultats des 3 journées moins un.

Le classement de la pré finale et de la Finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

40 pts au 1er	28pts au 7ème	22pts au13ème	16pts au 19ème	10pts au 25ème
36 pts au 2ème	27pts au 8ème	21pts au14ème	15pts au 20ème	9pts au 26ème
34pts au 3ème	26pts au 9ème	20pts au 15ème	14pts au 21ème	8pts au 27ème
32pts au 4ème	25pts au 10ème	19pts au 16ème	13pts au 22ème	7pts au 28ème
30pts au 5ème	24pts au 11ème	18pts au 17ème	12pts au 23ème	6pts au 29ème
29pts au 6ème	23pts au 12ème	17pts au 18ème	11pts au 24ème	5pts au 30ème

**Un bonus de 40 pts sera attribué aux pilotes ayant participé aux 3 journées**

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite.

Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

## 9.3. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant au déclassement d'une manche ou à l'exclusion de l'épreuve ne marquera aucun point (zéro point) au titre de la manche ou de l'épreuve

**Toutes détériorations du sac à pneus ou scellés entraîneront l'exclusion immédiate du pilote.**

Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter et ne donnera lieu en aucun dédommagement quel qu'il soit.

## ARTICLE 10. PRIX

Les récompenses seront offertes par la CRK PACAC ou par l'ASK organisatrice suivant le cahier des charges . Elles seront réparties par celles-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du championnat PACAC

La CRK PACAC organisera une remise des Prix de son Championnat seule ou conjointement avec le Comité Régional Automobile PACA .  
La dotation de la remise des PRIX 2012 sera décidé par le Comité Directeur de la CRK PACAC en fonction du nombre de participants .

## **ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS**

### **11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

### **11.2. RAPPORT DE CLÔTURE**

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Régional devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Pour la Commission Régionale de KARTING  
Provence Alpes Côte d'Azur Corse  
le Président  
Alain BACHELET